



Commission des solidarités

4516 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Versement d'un acompte 2013 au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

Rapport n° CP/2013/117

Service gestionnaire :

Service pour l'accès à l'autonomie sociale

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer le versement d'un acompte, début 2013, pour le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), association pour laquelle le Conseil Général du Bas-Rhin, a alloué en 2012, une subvention de 40 500 €.

J'ai l'honneur de vous soumettre la demande de subvention de fonctionnement en faveur de l'association CIDFF :

Le C.I.D.F.F : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles a pour objectif l'information au public, plus spécifiquement féminin, dans les domaines juridique, professionnel, conjugal et familial.

L'instruction des dossiers de subventions et la décision d'attribution aux associations interviennent tardivement au regard des activités que les associations sont amenées à effectuer dès le début de l'année.

Aussi, afin de faciliter la réalisation de ses actions et permettre une bonne gestion de sa trésorerie, il vous est proposé d'accorder en 2013 un acompte représentant 50% de la somme attribuée en 2012, à l'association CIDFF pour laquelle le montant alloué en 2012 était de 40 500 €.

Je vous précise que conformément à la délibération du Conseil Général du 10 décembre 2012, le montant de la subvention 2013 sera diminué de 4 %.

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Solidarités lors de sa réunion du 14 janvier 2013.

Nom de l'association	Enveloppe	Montant de la subvention versée en 2012	Acompte 2013 (50% du montant de la subvention versée en 2012)
CENDRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (C.I.D.F.F.)	15232 LUTT02	40 500,00 €	20 250,00 €

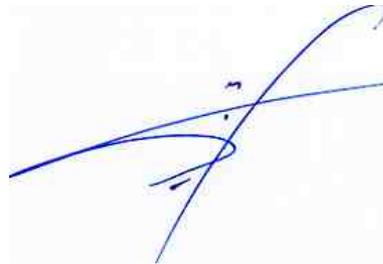
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les dispositions du présent rapport relatives au versement au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'un acompte de 50% de la somme allouée en 2012, soit 20 250 €.

Elle autorise le président du Conseil Général à signer la convention s'y rapportant.

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL